

# BULLETIN D'ENGAGEMENT AUX 7<sup>È</sup> CHEVAUCHÉES AU JARDIN DE FRANCE 9 ET 10 MAI 2015 À LOCHES

Nom, Prénom .....

Bulletin à retourner à :

Adresse .....

**M. BENOISTON  
EQUILIBERTE 37  
ETANG MARNAY**

**37120 BRAYE SOUS FAYE  
avant le  
30 avril 2015**

Tél ..... courriel .....

## Forfait week end

Samedi et dimanche

Le forfait comprend : les petits déjeuner du samedi et dimanche  
les déjeuner du samedi et dimanche, le dîner du samedi soir  
le foin pour vos chevaux, les prestations de services et un souvenir

Nombre de personnes ..... X 80 € = .....

Nombre d'enfants cav..... X 70 € = .....

(- de 12 ans)

TOTAL = .....

Nombre de chevaux .....

Nombre d'attelages .....

Nombre de véhicules .....

## Forfait à la journée

Le forfait comprend la restauration : Café, brioche du matin, déjeuner du midi et un souvenir.

Samedi 9 mai

Nombre de personnes ..... X 20 € = .....

Nombre d'enfants cav ..... X 16 € = .....

(- de 12 ans)

dimanche 10 mai

Nombre de personnes ..... X 20 € = .....

Nombre d'enfants cav ..... X 16 € = .....

(- de 12 ans)

TOTAL = .....

Nombre de chevaux .....

Nombre d'attelages .....

Nombre de véhicules .....

Engagement à la journée (sans repas) : Nombre : .....X 8.00 € = .....

## Prestations supplémentaires

Prestations à la carte

Petit déjeuner nombre ..... X 4 € = .....

Repas du samedi midi nombre ..... X 12 € = .....

Repas du samedi soir nombre ..... X 22 € = .....

Repas du Dimanche midi nombre ..... X 12 € = .....

TOTAL = .....

Réduction de 5 % pour les groupes à partir de 10 participants TOTAL - = .....

## Hébergement

Nuit par lit nombre ..... X 10,85 € = .....

Draps (si fournis) nombre.....X 6.30 € = .....

**REGLEMENT FINAL = .....**

**Les inscriptions ne seront prises en compte qu'accompagnées de votre règlement à  
Equiliberté 37 à retourner avant le 30 avril 2015**

- Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement et avoir lu les recommandations de sécurité
- J'atteste avoir souscrit à une responsabilité civile obligatoire
- J'atteste que les vaccinations du ou des chevaux engagés sont à jour à la date du rassemblement
- Arrivée le vendredi soir 8 mai 2015
- Je autorise les organisateurs à publier une photo sur laquelle on puisse m'identifier.

Fait à ..... le ..... Signature

# 7èmes CHEVAUCHEES AU JARDIN DE FRANCE

9 et 10 mai 2014



Loches - Beaulieu les Loches

Prairie du Roy

## PROGRAMME

### Samedi 9 mai 2015 :

- A partir de 8 h 00 petit-déjeuner
- 8 h 00 Arrivée et Installation des cavaliers
- 9 h 00 – 10 h 30 départ pour une randonnée de 35 km avec pique nique sur le parcours .
- 19 h 30 Apéritif puis dîner en salle



### Dimanche 10 mai 2015 :

- A partir de 8 h 00 petit-déjeuner
- 8 h 00 Arrivée et Installation des cavaliers
- 9 h 00 – 10 h 30 départ pour une randonnée de 25 km (départ par Beaulieu les Loches pour visite du patrimoine)
- 15 h 00 Repas sur le terrain dans la convivialité.

- Possibilité d'arriver le Vendredi soir (Nous prévenir de votre arrivée)
- Possibilité de couchage en lit tout le week-end ou 1 nuit



LES 7èmes CHEVAUCHEES AU JARDIN DE FRANCE  
RASSEMBLEMENT EQUILIBERTE 37 Du 9 au 10 mai 2015 à Beaulieu les Loches

Règlement

Le but de ce rassemblement est de se faire plaisir de randonner, de se retrouver, de faire des rencontres mais aussi de promouvoir l'équitation d'extérieure avec respect des uns et des autres et également de notre environnement.

- Tout cavalier ou meneur participant se doit de maîtriser le cheval aux trois allures. Avoir des chevaux en bon état, entraînés, bien harnachés, pucés et vaccinés. Les documents d'accompagnement des équidés seront exigés
- Tout cavalier ou meneur doit être titulaire d'une RC assurant la pratique de l'équitation pour lui-même et d'une RC propriétaire d'équidés. Celles-ci peuvent être demandées avant le départ de la randonnée. L'équitation d'extérieure n'est pas sans risque, il est vivement conseillé d'être assuré personnellement en risque corporel couramment appelé « individuelle accident ».
- Le port du casque pour la pratique de la randonnée équestre est conseillé, ainsi que le gilet de sécurité et obligatoire pour les mineurs. Il est aussi fortement conseillé pour les vététistes, pour randonner en toute sécurité parmi les chevaux et autres.
- Vous êtes donc amené à rencontrer sur les chemins que vous emprunterez des agriculteurs, cycliste, pédestres, vététistes, chasseurs, véhicules motorisés ou autres randonneurs à cheval etc... Vous devrez partager le même espace dans la sécurité et avec courtoisie.
- Vous respecterez votre environnement lors de votre passage ou à l'occasion d'une halte, vous ne laisserez pas de détritrus (papiers, sacs plastiques, boites de conserves etc ...)
- Les fumeurs, vous ne jetterez pas vos mégots même éteints dans la nature.
- Vous devez donc aborder ces utilisateurs au pas, leur demander l'autorisation des les doubler sans oublier de les saluer. Lorsque vous dépasserez un cavalier ou un groupe de cavaliers, vous demanderez également si cela ne gêne pas que vous partiez ensuite au trot dans le but de ne pas créer d'accidents.
- Lorsque vous arriverez à hauteur de parcs à animaux, vous repasserez au pas.
- Si vous possédez un cheval qui botte, vous mettrez un beau ruban rouge à sa queue.
- Lors des pauses, veuillez à ne pas intercaler votre cheval dans un groupe de chevaux déjà mis à l'attache. Et laisser suffisamment d'espace entre les chevaux qui ne se connaissent pas.
- Les meneurs devront attelés leurs chevaux au moment de leur départ. Lors d'une pause ils devront laisser une personne à la tête de leurs chevaux attelés, ou aux guides si non ces derniers doivent être dételés.
- Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les participants doivent suivre le circuit proposé. En dehors de ce circuit l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de détérioration de matériel ou de terrain.
- Respectez et laissez en lieu et place le balisage effectué.
- Les enfants mineurs doivent être sous la responsabilité d'un adulte
- N'oubliez pas que vous êtes responsable des dommages que vous pourriez causés à des tiers ou à leurs biens du fait d'un comportement irrespectueux ou irrationnel.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pratiquant qui nuirait à autrui, à l'organisation ou à la sécurité des autres participants et tout cavalier se présentant avec un ou des chevaux blessés ou en mauvais état.

Nous vous remercions de respecter ce règlement et nous vous souhaitons de belles randonnées et des bons moments de plaisir parmi nous sur les chemins de Touraine.